



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte rendu – séance du 12 septembre 2022

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 12 septembre (14h30)

Lieu : Salle Avel Dro - Plozévet

Participation : 19 membres dont 14 membres présents (P) et 5 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	R		
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	P		
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		P	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		Mme Christine ZAMUNER		P	
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT		P	
		M. Benoît LAURIOU		R	
		M. Ronan KERVAREC		R	
Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN			X	
	M. Éric JOUSSEAUME		P		
	M. Yves KERISIT		P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Patrick TANGUY	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ	R		
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		Excusé	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		Excusé	
	Associations de consommateurs	/			
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN	P		
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	P		
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		Excusé	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		Excusé	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne		P		
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé		R		

Pouvoirs :

- Loïc HENAFF à Éric JOUSSEAUME
- Benoit LAURIOU à Yves KERISIT
- Ronan KERVAREC à Philippe STEPHAN
- Pascal BELLOCQ à Patrick TANGUY
- Gaëlle LAGADEC (ARS) à Christine MARC (DDTM)

Personnes invitées :

- Thomas PICHERAL (OUESCO)

Ordre du jour :

- Election du président de la CLE
- Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Election des vice-présidents et des autres membres du bureau
- Présentation de l'architecture des politiques publiques de gestion de l'eau et de l'état des lieux des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporama de la réunion
- Délibération n°0122 portant sur l'élection du Président de la CLE
- Délibération n°0222 portant sur la modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Délibération n°0322 portant sur l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau de la CLE

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseume indique que le mandat des membres de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille a expiré le 25 août 2022 et présente la composition de la nouvelle CLE fixée par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2022. La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille est composé de 26 membres.

Éric Jousseume rappelle que la CLE est l'instance de concertation et de décision du SAGE et précise que dans un contexte de changement climatique, la CLE doit renforcer son autorité et devenir un acteur majeur du territoire pour faire avancer des sujets complexe comme : la reconquête de la qualité de l'eau, le partage de la ressource en eau, la résilience des milieux aquatiques.

Éric Jousseume :

- procède à l'appel des membres de la CLE et observe l'obtention du quorum des 2/3 des personnes présentes ou représentées,
- présente l'ordre du jour.

La CLE nomme Christian Loussouarn comme secrétaire de séance.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Éric Jousseaume appelle Michel Burel (doyen de l'assemblée) à présider les opérations de vote.

Michel Burel présente les missions et les prérogatives du Président :

- Il conduit la procédure d'établissement, de mise en œuvre et de suivi du SAGE par la CLE,
- Il préside les réunions de la CLE et du bureau,
- Il signe les documents officiels et a, seul, qualité pour engager la CLE,
- Il représente la CLE dans toutes ses missions de représentation externe.

Michel Burel procède à l'appel des candidatures.

Éric Jousseaume, président de OUESCO et de l'ancienne CLE, se présente à l'assemblée et se porte candidat.

Michel Burel désigne Jocelyne Plouhinec et Philippe Stephan comme accesseur.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote. Le Président de la CLE est élu par les membres du collège des élus. Le scrutin est majoritaire à deux tours et a lieu à bulletin secret

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Nombre de bulletins blancs ou litigieux à déduire	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

A obtenu :

Monsieur Éric Jousseaume	10
--------------------------	----

A l'unanimité, Éric Jousseaume est déclaré élu président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille et est immédiatement installé.

MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

M. le Président indique que les règles de fonctionnement de la CLE précisent les missions, l'organisation et le fonctionnement de la CLE.

M. le Président Le président procède à la lecture des règles de fonctionnement. Les modifications proposées portent sur :

- la composition de la CLE, en application de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2022,
- le nombre de vice-présidents en lien avec les commissions thématiques,
- la composition du bureau de la CLE, en cohérence avec la nouvelle composition de la CLE,
- La création d'une nouvelle commission thématique portant sur la « gestion quantitative de la ressource en eau ».

Après avoir délibéré, la CLE adopte à l'unanimité les nouvelles règles de fonctionnement.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. le Président rappelle que les vice-présidents sont au nombre de 3 et assistent le Président sur des thématiques spécifiques.

En cohérence avec l'organisation de la structure porteuse du SAGE, M. le Président propose à l'assemblée de désigner :

- Michel Burel, vice-président en charge de la reconquête de la qualité de l'eau
- Yves Kerisit, vice-président en charge des milieux aquatiques
- Christian Loussouarn, vice-président en charge des milieux littoraux.

Éric Jousseaume propose de présider directement la nouvelle commission thématique portant sur la « gestion quantitative de la ressource en eau ».

Aucun autre membre du collège des élus ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

A l'unanimité, Michel Burel, Yves Kerisit et Christian Loussouarn sont déclarés élu vice-présidents de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille conformément à la proposition du Président.

M. le Président rappelle que le bureau de la CLE est composé de 11 membres : 6 membres issus du collège des élus, 3 membres issus du collège des usagers, 2 membres issus du collège de l'Etat.

M. le Président propose à l'assemblée la composition suivante :

- Collège des élus : Éric Jousseaume, Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Loïc Hénaff, Gilles Sergent
- Collège des usagers : Patrick Tanguy, Bernard Trebern, Kevin Way

Observations des membres de la CLE :

1. *Tanguy Kerno* s'interroge sur la fréquence des réunions du bureau de la CLE.

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseaume* indique que la grande majorité des dossiers sont directement traités en séance plénière de la CLE. Selon l'actualité, le bureau se réunit 1 à 3 fois par an.

Aucun autre membre de la CLE ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

A l'unanimité, Éric Jousseaume, Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Loïc Hénaff, Gilles Sergent, Patrick Tanguy, Bernard Trebern, Kevin Way sont déclarés membres du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

Pour le collège de l'Etat, Christine Marc indique que les membres désignés par le Préfet du Finistère sont : le représentant de la DDTM du Finistère et le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

PRESENTATION DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Sur invitation du Président, Marie-Claude Nihoul, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, présente le diaporama joint.

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé qui a vocation à mettre en œuvre les principes de la loi sur l'eau et les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) à l'échelle des grands bassins hydrographiques.
- Plus localement ? le SDAGE est décliné par les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) et précisé par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Le SDAGE Loire Bretagne est approuvé pour la période 2022/2027. Cette période correspond au 3^{ème} et dernier cycle pour atteindre le bon état des masses d'eau. Deux dérogations sont cependant possibles : le report pour conditions naturelles (pas d'autres actions à engager, il faut laisser la vie biologique « se réinstaller » avec le temps). Le recours aux objectifs moins stricts (bon état sur la majorité des 33 paramètres).
- L'état des masses d'eau est fondé sur l'état chimique et sur l'état écologique. L'état écologique repose sur des paramètres physico-chimique et biologique. Le paramètre le plus déclassant est retenu pour qualifier l'Etat de la masse d'eau.
- A l'échelle du bassin Loire Bretagne, 24% des masses d'eau sont conformes au bon état.
- Le SDAGE Loire-Bretagne identifie 4 enjeux majeurs : l'hydrologie, les pollutions diffuses, les rejets ponctuels des collectivités et des industriels, la morphologie et la continuité des cours d'eau.

Lien de téléchargement des documents du SDAGE Loire Bretagne : [SDAGE Loire Bretagne](#)

Observations des membres de la CLE :

1. *Gilles Sergent s'interroge sur l'articulation existante entre le SDAGE et les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).*
2. *Gilles Sergent annonce que la Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz rencontrera prochainement le Préfet pour échanger sur le sujet de l'eau.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Marie-Claude Nihoul explique que l'Agence de l'eau est consultée en amont de la signature des CRTE et veille à la bonne application du SDAGE ;*

PRESENTATION DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Sur invitation du Président, Thomas Picheral, animateur du SAGE Ouest-Cornouaille, présente le diaporama joint.

- Le SAGE est un outil local de planification et de concertation visant à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Il est constitué de 3 documents : l'évaluation environnementale, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement.
- Le bassin de l'Ouest-Cornouaille correspond à une unité hydrographique cohérente de 550 km². Ce territoire est drainé par de nombreux petits fleuves côtiers qui ont pour milieu récepteur les eaux littorales de la baie d'Audieme et de la baie de Concarneau.
- Le SAGE Ouest-Cornouaille est porté par le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO).
- Le SAGE Ouest-Cornouaille est approuvé depuis le 27 janvier 2016.
- Le PAGD du SAGE Ouest-Cornouaille identifie 6 enjeux : l'organisation des maîtrises d'ouvrage, la satisfaction des usages littoraux, la qualité des eaux, la qualité des milieux et la satisfaction des besoins en eau. Chacun de ces enjeux sont déclinés en sous enjeux hiérarchisés eux-mêmes traduits en objectifs et en dispositions.

→ Le règlement du SAGE comprend 3 articles encadrant les pratiques de carénage et les atteintes portées aux zones humides.

→ A l'échelle du bassin Ouest-Cornouaille, 60% des masses d'eau sont conformes au bon état.

Lien de téléchargement des documents du SAGE Ouest-Cornouaille : [SAGE Ouest Cornouaille](#)

Observations des membres de la CLE :

1. *Christine Zamuner témoigne de l'existence d'infractions au règlement du SAGE en ce qui concerne les pratiques de carénage et le rejet des eaux souillées des chantiers navals et demande à qui s'adresser.*
2. *Compte tenu des moyens humains dont elle dispose, Michel Burel s'inquiète de la capacité de la DDTM à faire respecter la réglementation en vigueur en ce qui concerne le carénage.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral indique qu'un travail sur le carénage sera engagé en 2023 à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille. La méthodologie d'intervention sera présentée le 26 septembre 2022 à la Forêt-Fouesnant à l'occasion de la première réunion de la commission littorale inter-SAGE. Thomas Picheral précise que la DDTM est en charge de faire respecter la réglementation.*
2. *Christine Marc indique que les dossiers sont gérés par ordre de priorité.*

QUESTIONS DIVERSES

Sur invitation du Président, Thomas Picheral porte à la connaissance de la CLE les opérations soumises à déclaration pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :

- Réalisation du lotissement « Park zalé » à Plogastel St Germain. Rejet d'eau pluviale suite à une imperméabilisation des sols comprise entre 1 et 20 ha. Création d'une cale à Poulgoazec à Plouhinec.
- Travaux d'aménagement portuaire en contact avec le milieu marin. Réalisation d'un passage busé, rue du 19 mars 1962 à Pont-l'Abbé. Ouvrage conduisant à modifier le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau.
- Travaux de restauration de la continuité écologique, digue de Kerescant à Plobannalec-Lesconil. Travaux ayant pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

Thomas Picheral porte également à la connaissance de la CLE l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 abrogeant le droit d'eau attaché au moulin de Kerivarc'h sur le Goyen.

M. le Président annonce le programme de travail de la CLE

- Séance du 10 octobre 2022 : validation des profils de vulnérabilité conchylicole, présentation de l'étude « phosphore » réalisé sur les bassins situés en amont de la retenue du moulin Neuf, présentation de l'étude IMPRO (IMPact du sédiment sur les PROliférations de macroalgues sur vasières), examen du PLU de Plovan, examen du PLU de Plouhinec.
- Séance du 12 décembre 2022 : examen du contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille, examen du programme de travaux du PAPI du littoral sud Finistère.

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h00.

Fait à Tréguennec,
le 19 septembre 2022.

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

